

<https://enseignants.se-unsa.org/Prime-REP-REP-une-injustice-apres-l-autre>



Prime REP / REP+ : une injustice après l'autre

- Mon argent et moi - Mes indemnités et primes -

Date de mise en ligne : lundi 7 novembre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Prime REP / REP+ : une injustice après l'autre

Grâce au SE-Unsa, les AED, AESH et CPC exerçant en éducation prioritaire pourront dorénavant bénéficier de l'indemnité REP-REP+.

Toutefois, en introduisant des taux différenciés, le ministère crée une nouvelle injustice.

Un long bras de fer

Tout d'abord, cette avancée n'est pas le résultat du dialogue social. En effet, le SE-Unsa avait demandé à plusieurs reprises l'intégration des AED et des AESH à la liste des bénéficiaires potentiels des indemnités REP-REP+, mais il a été nécessaire de saisir le Conseil d'État pour faire fléchir le gouvernement.

Dans son recours, le SE-Unsa a défendu le droit de chaque personnel exerçant en éducation prioritaire à bénéficier de l'indemnité. Conscient que le Conseil d'État donnerait raison au SE-Unsa, le ministère a donc accédé à notre demande.

Ainsi, à partir de janvier 2023, les AED, les AESH et les CPC assurant l'animation pédagogique au sein d'au moins un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) percevront les indemnités associées.

Une injustice chasse l'autre

C'est assurément une victoire pour les personnels concernés qui étaient, jusqu'alors, privés de cette indemnité. Pourtant, la lutte pour l'égalité de traitement n'est pas terminée. Le ministère tente une nouvelle distinction en différenciant les AED et les AESH des autres personnels, et propose de leur attribuer une indemnité moindre.

	AED / AESH	Autres personnels
Indemnité REP+	271,92 € bruts/mois	426,17 € bruts/mois
Part modulable REP+	448 € bruts/an max.	702 € bruts/an max.
Indemnité REP	92,17 € bruts/mois	144,50 € bruts/mois

Indemnité de fonction pour les conseillers pédagogiques de circonscription en charge du suivi d'un réseau

	Part fixe	Part modulable
Éducation prioritaire	500 € bruts/an	

Prime REP / REP+ : une injustice après l'autre

Éducation prioritaire renforcée	3 302 € bruts/an	702 € bruts/an max.
--	------------------	---------------------

L'avis du SE-Unsa

Rien ne justifie cette nouvelle rupture d'égalité. Le SE-Unsa continue à agir pour défendre l'égalité de traitement des personnels qui sont soumis aux mêmes contraintes et à lutter contre les discriminations indemnitaires.